



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 juillet 2019 à ANCEMONT
COMPTE RENDU DE SEANCE
Convocation du 18 juin 2019

Etaients présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORKMAZ Ozlay, GILSON Bernard, LEPRINCE Romuald, PETTAZZONI Alfred, JAUNEL Aurélien, FORNITO Luigi, MINUTO David, BAI Denis, BRY Hubert, MAURER Christian, Alain HENRIONNET, THUGNET Patrick

Etaients remplacés : Patrick THUGNET par Jean-Paul BODEUX, Alain HENRIONNET par Marie-Noëlle BRIZION, Hubert BRY par Cédric STENOUE, Christian MAURER par Michel PIGOT.

Absents : WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, MARSAUX Arnaud, MARTIN Philippe

Pouvoirs : Bernard GILSON à Claude REALE, Romuald LEPRINCE à Jean-Claude DUMONT, Alfred PETTAZZONI à Serge NAHANT, Aurélien JAUNEL à Jean-Pierre JAUNEL, David MINUTO à Fabricia VOL, Denis BAI à Isabelle GUERY

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Intervention de Mme GERARD du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse pour une présentation des modalités de mise en place d'une taxe de séjour.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Madame Catherine COLLINET-JUNG** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation des derniers comptes rendus du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE SEANCE

1- Administration générale - RH

- Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : droit commun ou accord local.

Proposition d'application du droit commun

Approbation à l'unanimité

- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Proposition de répartition selon le droit commun.

Approbation à l'unanimité

- Décisions modificatives :
 - Zone entre deux haies à DIEUE (études géotechniques et Maitrise d'œuvre),
 - Programme voirie 2019 (budget prévisionnel 142 000 € HT, coût estimatif travaux 280 902 € HT).

Approbation à l'unanimité

2- Cohésion sociale

- Jury école de musique : fixation des indemnités des membres extérieurs du jury lors des examens de fin d'année.

Approbation à l'unanimité

3- Patrimoine

- Attribution marché réfection ouvrages d'art : pont de VADELAINCOURT et pont de OSCHEs.

Approbation à l'unanimité

- OPAH-Abondements intercommunaux : 2 dossiers à SOUILLY et 1 dossier à GENICOURT.

Approbation à l'unanimité

4- Développement – économie

- Proposition de vente d'un terrain d'environ 4 500 m² zone du raisin à DUGNY : prise en charge des frais de géomètre par la Codecom en contrepartie de la prise en charge pour partie de la haie de séparation avec le site déchets verts par l'acquéreur.

Approbation à l'unanimité

5- Scolaire – enfance – jeunesse

- Autorisation donnée au Président de négocier l'achat d'un terrain d'environ 851 m² contiguë à l'école de SOUILLY.

Approbation à l'unanimité

- Approbation de la transformation du syndicat mixte des deux rives (SIVOM) en syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la gestion exclusive de la chapelle de BILLEMONT, entraînant la gestion directe par la Codecom de l'école primaire de DUGNY.

Approbation à l'unanimité

- Compte rendu du Président du mandat donné pour l'attribution des marchés de travaux réfection écoles 2019.

Approbation à l'unanimité

- Participation aux voyages scolaires des collégiens à hauteur de 50 € par élève : demande du collège de CLERMONT pour deux enfants de VILLE sur Cousances.

Approbation à l'unanimité

- Extension de l'éveil musical au secteur Voie-Sacrée - SMS NIXEVILLE-DOMBASLE : convention de refacturation pour la participation des enfants extérieurs à la Codecom Val de Meuse-Voie Sacrée.

Approbation à l'unanimité

6- Environnement

- Approbation du Procès-verbal de transfert de la Codecom Val de Meuse-Voie Sacrée à l'Entente OISE-AISNE des ouvrages dans le cadre du transfert de la compétence Prévention des inondations à l'Entente Oise-Aisne.

Approbation à l'unanimité

- Travaux urgents sur cours d'eau non subventionnables : règlement de la participation entre la Codecom (70%) et une Commune (30%) lorsque le dépôt de sédiments est dû pour partie au ruissellement des eaux pluviales (compétence commune).

Approbation à l'unanimité

7- Questions diverses

Sans objet

Il lève la séance du conseil communautaire à 21h50.

Le Président,
S. NAHANT

La Secrétaire
C. COLLINET-JUNG